

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022 À 16 H 00

Rapport N° 47

SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE- SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Aujourd'hui L'an deux mille vingt deux, le vingt sept septembre, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 21 septembre 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Jérôme GODARD, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIE, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Cécile AUDET pouvoir à Charles-André DUBREUIL, Odile VIGNAL pouvoir à Marion BARRAUD, Estelle BRUANT pouvoir à Anne-Laure STANISLAS, Alparslan COSKUN pouvoir à Fatima CHENNOUF-TERRASSE

Conseiller(e)s excusé(e)s :

Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI

M. Diego LANDIVAR étant absent, le pouvoir donné par Mme Marianne MAXIMI n'a pu être pris en compte.

M. Jean-Pierre BRENAS arrive après le vote de la question n°1.

M. Jérôme AUSLENDER arrive pendant le diaporama de la question n°2 (fin du pouvoir donné à M. Grégory BERNARD).

Rapport N° 47
SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE- SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Dans le cadre du soutien à la vie associative, la Ville met en place chaque année une enveloppe destinée à l'attribution de subventions de fonctionnement, à laquelle les associations peuvent prétendre par une demande et un dépôt de dossier.

À l'issue du précédent Conseil Municipal, le solde disponible est de 8 700 €.

COMITE DÉPARTEMENTAL DES ŒUVRES LAÏQUES DE VACANCES D'ENFANTS ET ADOLESCENTS DU PUY DE DÔME COMITE DÉPARTEMENTAL DE LA JEUNESSE AU PLEIN AIR DU PUY DE DÔME

La Jeunesse au Plein Air est une confédération laïque d'organisation qui agit pour un projet de transformation sociale fondé sur des valeurs de laïcité, de solidarité et de citoyenneté.

L'objet de l'association est de :

- rendre effectif le droit des enfants et des jeunes aux loisirs collectifs ;
- promouvoir les accueils collectifs de mineurs, la laïcité et une éducation à la citoyenneté.

| | |
|-----------------------------|----------|
| Budget annuel : | 16 965 € |
| Subvention versée en 2020 : | 2 000 € |
| Subvention sollicitée : | 2 500 € |
| Subvention proposée : | 2 500 € |

LES COMÉDIENS DU BON THÉÂTRE

Cette association a pour objet de faire du théâtre amateur pendant les loisirs et de se mettre à la disposition de toutes les œuvres sociales.

Ses actions se développent autour de trois grands axes :

- contribuer à développer la pratique du théâtre amateur, 3 heures hebdomadaires.
- participer à des stages de formation et de perfectionnement au sein de la Fédération de théâtre afin de présenter des spectacles au public Clermontois entre autres.
- mettre en place des actions humanitaires en offrant les recettes de ses représentations à diverses associations telles que la Croix-Rouge, Clermont en Rose, l'Auvergne pour un Enfant et Pharmaciens Humanitaires.

| | |
|----------------------------------|----------------|
| Budget annuel : | 1 659 € |
| Mise à disposition locaux 2021 : | 5 404 € (DJVA) |
| Subvention versée en 2020 : | 800 € |
| Subvention sollicitée : | 600 € |
| Subvention proposée : | 600 € |

ASSOCIATION CULTURELLE MAGHRÉBINE

Cette association a pour objet de proposer aux ressortissants de la communauté maghrébine une offre de services dans les secteurs sociaux, juridiques ou administratifs. Elle accompagne des familles en difficultés, confrontées aux procédures administratives.

Par ailleurs, elle participe à la sauvegarde des intérêts moraux de ses adhérents et à la lutte contre le racisme et les discriminations.

| | |
|----------------------------------|----------------|
| Budget annuel : | 4 550 € |
| Mise à disposition locaux 2021 : | 2 373 € (DJVA) |
| Subvention versée en 2021 : | 1 300 € |
| Subvention sollicitée : | 1 300 € |
| Subvention proposée : | 1 300 € |

LE CHANTIER 1848

L'objet de l'association est la création de liens sociaux à travers des projets culturels. Elle s'adresse à des personnes isolées ou fragiles (psychologiquement, socialement ou financièrement) pour les conduire à des productions et des rencontres culturelles. Constitués en groupes de travail périodiques (ateliers hebdomadaires), les adhérents travaillent sur des œuvres collectives ou individuelles et participent ainsi à des créations, des expositions ou des ventes dans les locaux de l'association.

| | |
|-----------------------------|---------|
| Budget annuel : | 1 256 € |
| Subvention versée en 2021 : | 1 000 € |
| Subvention sollicitée : | 1 000 € |
| Subvention proposée : | 1 000 € |

FLAX

Les objectifs de l'association sont :

- organiser des solidarités pour lutter contre l'exclusion et toute forme de discrimination par le développement du lien social à travers des activités culturelles ouvertes à tous ;
- promouvoir la pratique et la transmission des savoir-faire textiles (couture, tricot, broderie...) en particulier pour des publics fragiles de par le handicap, la pauvreté, l'origine ou les accidents de la vie ;
- gérer un espace de solidarité à but non-lucratif dans le secteur de la rue du Port à Clermont-Ferrand, afin de participer de façon proactive à la revitalisation du quartier historique ;
- exercer entre autres des activités visant à l'autofinancement de l'association.

| | |
|----------------------------|----------------------|
| Budget annuel : | 13 492 € |
| Subvention versée en 2022: | 2 000 € (sur projet) |
| Subvention sollicitée : | 1 000 € |
| Subvention proposée : | 1 000 € |

RÉSEAU D'ÉCHANGES RÉCIPROQUES DE SAVOIRS CLERMONTOIS

L'association se donne plusieurs objectifs en matière d'échanges réciproques de savoirs :

- promouvoir la transmission et l'acquisition de savoirs en faisant découvrir ce que chacun est en capacité d'apporter à l'autre ;
- développer toute forme de création collective par la mise en place de relations sociales valorisantes ;
- favoriser des relations de solidarité fondées sur le respect de l'autre en luttant contre l'isolement.

| | |
|----------------------------------|----------------|
| Budget annuel : | 905 € |
| Mise à disposition locaux 2021 : | 3 101 € (DJVA) |
| Subvention versée en 2019 : | 600 € |
| Subvention sollicitée : | 600 € |
| Subvention proposée : | 600 € |

AMICALE LAÏQUE DES LANDAIS FOYER DES JEUNES ET D'ÉDUCATION POPULAIRE

L'association a pour objet d'organiser des activités culturelles, collectives, artistiques, sportives ou de loisirs et de stimuler un dialogue et des pratiques de solidarité entre ses membres.

Elle propose à ses adhérents une palette d'activités diversifiées : aquariophilie, escalade, musique et guitare.

Budget annuel : 4 569 €
Mise à disposition locaux 2021 : 2 467 € (DSL)
Subvention versée en 2021 : 1 200 €
Subvention sollicitée : 1 200 €
Subvention proposée : 1 200 €

HARMONIE AUVERGNE MAGHREB :

Cette association a pour objet le développement musical, culturel, artistique et sportif ainsi que l'accompagnement social.

Budget annuel : 2 400 €
Mise à disposition salle 2021 : 26,82 € (DJVA)
Subvention versée en 2021 : 500 €
Subvention sollicitée : 500 €
Subvention proposée : 500 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la répartition des aides financières accordées aux associations ci-dessus, pour un montant global de 8 700 € ;
- d'autoriser le versement en temps utile de ces subventions aux associations concernées ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

| | | | | | | | |
|-----------------------------------|-----------|---|-------------------------|---|-------------------|---|---------------------|
| TOTAL VOTANTS : | 53 | = | 49 Conseillers Présents | + | 4 Représentés | - | 0 Non participation |
| TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : | 53 | = | Pour : 53 | + | Contre : 0 | | |
| Abstention : | 0 | | | | | | |

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe déléguée



Manuela FERREIRA DE SOUSA